

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Renouvellement CTG 2025/2029

Séance du 10 mars février 2025
Dûment convoqué le 4 mars 2025

En l'an 2025, le lundi 10 mars à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (27) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, M. BLANC, P. BLANQUE, A. BOUSQUET, P. CAMPS, J. CORDELETTE, C. DELIAS, J.-L. DEMELIN, J. GARRABE-POUGET, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS, C. VERDAGUER.

Absents (4) : F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, G. VICENS.

Pouvoirs (5) : H. BAUDET (à A. HUG), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), P.-L. LE TOAN-BARES (à J.-L. DEMELIN), D. MARIN (à P. BATAILLE), S. PONSÀ (à A. LUNEAU).

Secrétaire de séance : P. PETITQUEUX
Acte n° : CCPC-2025097-31

Rapport

CONSIDÉRANT l'importance de la Convention Territoriale Globale (CTG) comme outil de coordination des politiques sociales sur le territoire communautaire ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes de poursuivre la dynamique initiée par la première CTG et d'engager son renouvellement pour la période 2025-2029 en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la CTG pour structurer et améliorer l'offre de services à destination des habitants dont les familles, les jeunes, les seniors et les personnes en situation de vulnérabilité ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2025-2029 en partenariat avec la CAF ;
- De définir les orientations stratégiques et les axes d'intervention prioritaires de cette nouvelle convention en faveur de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'accès aux droits, logement, animation de la vie sociale et des services à la population ;
- De valider les modalités de mise en œuvre et de suivi, évaluation de la CTG, en associant l'ensemble des partenaires concernés ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20250407-CCPC-2025097-31-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

- D'approuver le renouvellement de la CTG 2025-2029 ;
- D'engager la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes dans la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de cette convention ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du

**Le Président,
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20250407-CCPC-2025097-31-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

